

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 7 juin 2010 à 20 h 30

Convocation : 29.05/2010

Affichage : 15.06.2010

Etaient présents : : **Mesdames** Bourgeois Danielle, Coulon Rosaline, Jeandenans Catherine, Oudet Samira, Paillard Josette, et **Messieurs** Darcq Florian, Durant Grégoire, Ferrand Christophe, Gounand Alain, Longin Olivier, Liard Philippe, Martin Stephen.

Secrétaire de séance : M. Christophe FERRAND

Après lecture du compte rendu de la dernière séance, celui-ci est approuvé. L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaires Générales

Validation nouveaux statuts du S.I. E. D.

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de Dampierre (S.I.E.D.) en date du 12 avril 2010 relative à l'établissement des statuts du Syndicat,

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Acceptent les statuts du SIED ainsi présentés.

Election de délégués au S.I.D.E.C. (Syndicat Mixte D'Energies, d'Equipements et de Communication du Jura) pour le S.I.E.D.

Le SIDEDEC, dans son rôle historique de syndicat mixte au service des collectivités du Jura est de plus en plus souvent en relation avec les communautés de communes ou autres EPCI de notre département à travers la mise en œuvre de missions dans de nombreux domaines d'activités (SIG, informatique et TIC, Très Haut Débit, énergies, eau...)

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Dampierre (S.I.E.D.) dont notre commune est membre a bénéficié, bénéficie ou pourrait être amené à bénéficier de la part du SIDEDEC, de la mise en œuvre de services mutualisés dans le cadre des compétences statutaires de ce dernier.

Afin de permettre à ces établissements de renforcer leur participation au sein du SIDEDEC pour les activités pouvant les intéresser, ce dernier a procédé à une modification statutaire, ratifiée par arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2009, permettant de mieux les intégrer dans son propre fonctionnement.

Dans ce cadre, le SIDEDEC a sollicité les EPCI concernés pour formaliser leur adhésion à travers ce nouveau cadre et participer à la désignation de vingt délégués représentant les EPCI au sein Du Comité Syndical du SIDEDEC, en élisant un (ou deux, si l'EPCI est porté par un territoire de plus de 12 000 habitants) délégué(s), de premier niveau devant participer à cette désignation.

Le **Syndicat Intercommunal des Eaux de Dampierre (SIED) a approuvé** le principe de ce nouveau dispositif par **délibération en date du 12 avril 2010**, et a **sollicité** notre Commune pour acter cette participation au sein du SIDEDEC en tant que membre adhérent, au vu des conditions susvisées.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts du SIED,
VU les statuts du SIDEC,
VU la délibération du SIED en date du 12 avril 2010,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

ARTICLE 1 : approuve la participation du Syndicat Intercommunal des Eaux de Dampierre (SIED) au sein du SIDEC en tant que membre adhérent, dans les conditions susvisées.

ARTICLE 2 : Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Urbanisme

PLU : étude du projet PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Le PADD établi par le bureau d'étude suite au diagnostic réalisé est exposé au Conseil Municipal.

Trois axes fixent les objectifs de ce PADD

Axe 1 : Maîtriser le développement urbain et valoriser la qualité du bâti

Axe 2 : Maintenir et développer les activités économiques et les équipements publics

Axe 3 : Préserver les espaces naturels et les paysages, et se prémunir des risques naturels

Ce projet de PADD sera présenté lors de la réunion publique du 23 juin prochain puis devra être approuvé par le Conseil municipal avant d'être soumis pour avis aux personnes publiques associées (administration).

Ce document servira de base pour l'élaboration du plan de zonage et règlement du PLU qui sont les deux autres pièces du dossier qui seront soumis à enquête publique.

Le Conseil municipal prend acte de ces premiers éléments.

La commission urbanisme reprendra son travail dès septembre.

Jeunesse Sports et Loisirs

Demande D.G.E. pour plateau sportif

M. Ferrand, adjoint délégué à la Jeunesse et au sport informe le Conseil municipal de l'évolution de l'aménagement du city stade, des prévisions concernant les équipements. Il précise que la plateforme devrait être réalisée en fin d'année, selon avancée des dépenses budgétaires.

Des devis vont être demandés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Donne son accord pour demander, pour ce projet, une subvention dans le cadre de la D.G.E. (Dotation Globale d'Equipement) auprès de l'Etat.

Voirie

Mise en place d'une borne E.D.F. « Place Flore »

M. Liard, conseiller délégué à la voirie, donne connaissance de l'avancement de ce projet de mise en place d'une borne EDF, coût estimé : environ 2000 €, pour utilisation par les camions de restauration rapide.

Il est donc proposé d'implanter l'emplacement commercial existant sur cette place. Un panneau sera également mis en place pour interdire le stationnement à cet endroit aux heures de vente.

Entendu ces informations,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Approuve l'aménagement de cette place afin d'y positionner l'emplacement commercial (camion pizza, restauration rapide),

Donne donc **son accord** pour toutes démarches et travaux à prévoir pour ce projet,

Note qu'il conviendra de donner un nom à cette place, appelée actuellement place Flore, car elle se trouve à la place d'une maison dont les propriétaires portaient ce nom. Il est rappelé également les demandes précédentes (ex : Souvenir Français) pour affilier une rue ou un lieu.

Eclairage Public Divers

M. le Maire expose :

dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public suivant :

Eclairage Public Divers

Une participation financière peut être allouée par le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEDEC) dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

approuve le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de **65 187 € TTC**,

sollicite l'obtention d'une participation au SIDEDEC de **40 %** du montant TTC de l'opération, soit **26 075 € TTC**

prend acte que la part communale, estimée à **39 112 € TTC** sera versée dans la caisse du receveur du SIDEDEC :

- à hauteur de 80 % avant le commencement des travaux,
- le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEDEC du décompte général et définitif de l'opération.

autorise le SIDEC a effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10 % du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoins, le Conseil Municipal devra être saisi pour accord,.

S'engage en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10 %, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement corrélatif des diverses participations,

autorise M. le Maire à demander au SIDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux et, à ce titre, **autorise** M. le Maire à signer tous documents à cet effet.

note que la dépense est inscrite au budget primitif 2010, en investissement, au compte 238 -

précise que M. le Maire est habilité à signer la convention dressée à cet effet.

décide que ce programme sera réalisé en une tranche cette année.

Culture

Convention Coup de Projecteur avec la Compagnie la Carotte

Suite aux différentes rencontres entre la Compagnie la Carotte, les Associations de Dampierre et les élus, ce projet d'animation sur la commune se met en place.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention préparée, et après délibération, par 10 voix pour et 2 contre :

Donne son accord sur les termes de la convention,

Habilite M. le maire à la signer,

Note qu'elle sera signée, en présence des associations participantes, le 13 juillet prochain et que des jeux inter-villages auront lieu le 14 juillet à Salans pour le « passage de relais » entre les deux communes,

Vote une subvention de **1500 €** pour ce projet à verser à la Compagnie « La Carotte »

Questions diverses

Etude sur la signalisation directionnelle

L'étude pour la refonte de la signalisation directionnelle (avec localisation des carrefours et reprise des indications) est bien avancée. Le bureau d'étude a rendu ces premières propositions.

M. le Maire demande si, pour les usagers (notamment PL) venant de Dôle et allant à Téfal, il est préférable de leur indiquer l'itinéraire au centre du village par Fraisans, ou alors continuer sur la RD 673.

Le Conseil Municipal opte pour l'itinéraire de la RD 73, ce qui permet d'éviter un flux de trafic dans la traverse de Châteauneuf bientôt réaménagée. Cet itinéraire est en outre mieux adapté lorsque les conditions hivernales sont difficiles.

Un contact avec la commune de Fraisans sera nécessaire pour leur exposer cette étude.

Compte Rendu de la Commission Environnement du 10 mai

M. Gounand, adjoint délégué à l'Environnement donne connaissance du compte rendu.

La commission a décidé d'autoriser l'association du Patouillet à défricher une bande de quelques mètres derrière l'espace loisirs, afin de pouvoir rajouter une table pique-nique supplémentaire.

Cette bande sera à définir avec le garde de l'O.N.F. et le responsable de l'environnement.

Le Conseil Municipal, à raison de dix voix pour, une abstention et une voix contre, **décide** de suivre l'avis de la commission.

Remboursement assurance

Le Conseil Municipal **donne son accord** sur le montant du remboursement de l'assurance de **1 509,24 €** concernant un sinistre survenu sur la RD 673 (endommagement jardinière, potelets et d'un poirier)

Proposition commerciale de la Caisse d'Epargne

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition commerciale de la Caisse d'Epargne concernant l'ouverture d'un livret A à l'occasion des naissances sur la commune et décide de ne pas y donner suite.

Demande de l'association des artisans et des commerçants de Fraisans

Cette association demande l'autorisation de mettre un panneau sur notre commune énumérant par pictogrammes les activités commerciales de Fraisans.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, dans un souci de ne pas accentuer la pollution visuelle (panneau de grande taille) de la commune et pour ne pas concurrencer les commerces de Dampierre, **refusent**, à l'unanimité, ce projet.

Acquisition du « cabanon » sis au lieu-dit « La Source »

Suite à l'accord de principe donné par le conseil municipal le 1^{er} mars dernier concernant cette acquisition, Monsieur le Maire précise que la bande de terrain va donc être délimitée en prenant 50 cm derrière le cabanon. L'angle de l'ancien pont d'une part et celui correspondant à l'angle de la propriété Girardot/Feuvrier d'autre part seront choisis comme limites.

Le lever topographique sera fait prochainement afin d'engager la procédure d'acquisition.

Réunion publique des Minerais

Une trentaine de personnes s'est déplacée. Les points suivants ont été soulevés :

- L'effacement des réseaux EDF et téléphone,
- la pose de bacs à sable aux endroits pentus (déjà fait par le passé) en prévision des intempéries,
- la sécurisation des cheminements piétons,
- le problème de vitesse (avec interrogation sur la possibilité éventuelle de limitation des véhicules à 30 km heure)
- la gestion du stationnement,

- l'étude du profil de la route (pour privilégier les endroits adaptés aux ruissellements des eaux)
- l'abribus (problème des vitres cassées),
- l'Eclairage Public,
- le problème de circulation au croisement de la route des 3 Sources et du Chemin de l'Etang :
- *Absence de lieu de rencontre/sport pour les jeunes. L'implantation d'un fronton sportif (panier basket/but handball...) sera envisagé en commission jeunesse et sport.*

M. le Maire précise qu'il demandera un comptage routier. Un cabinet d'étude sera choisi, un cahier des charges sera établi sur la base des objectifs décrits ci dessus. Une réunion publique sera prévue en 2011.

Horaires de la Poste

Après avoir constaté que le public ne vient guère pendant la tranche horaire d'ouverture de l'agence communale postale de 18 h à 18 h 30, une réflexion sur la modification des horaires mérite d'être engagée (y compris le samedi matin).

Le conseil municipal étudiera cette question pour éventuellement revoir les horaires.

La distribution des Dépêches à Dampierre

Le journal « Les Dépêches – Le Progrès » sera distribué gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres des Dampierrois mardi 15 juin, la commune de Dampierre étant à l'honneur ce jour là dans le cadre de l'opération « Vue du Ciel ».

La séance est levée à 23 h 15